



## Vente aux enchères non réglée après 4 mois

-----  
Par Yellow\_Kid

Bonjour,

J'ai vendu un meuble aux enchères dans une vente à l'hôtel Drouot en juin dernier et le commissaire priseur me fait savoir que l'acquéreur n'a toujours pas réglé la somme due.

Je crois savoir que l'acquéreur est tenu de régler dans les 2 mois suivant l'adjudication et qu'en cas de non paiement il devra des intérêts de retard.

Intérêts augmentant sensiblement à compter du 4ème mois.

C'est le cas concernant cette vente.

Selon vous le commissaire priseur est-il tenu de son côté d'en informer l'acquéreur, et ajouter automatiquement ces intérêts à la somme due ?

Ces intérêts, si versés à l'étude (c'est-à-dire si vente soldée) sont-ils destinés également au vendeur et dans quelle proportion ?

Je vous remercie par avance.

Y\_K

-----  
Par TUT03

Bonjour

vous devez vous rapprocher de l'hôtel des ventes qui est responsable des transactions

-----  
Par Yellow\_Kid

Merci TUT03.

Je souhaite cependant m'adresser à des personnes ayant connaissance de la question, et étrangères à cet achat en particulier.

-----  
Par jodelariege

bonjour

lire ci dessous et particulièrement à "comment régler son achat":

<https://www.conseildesventes.fr/fr/acheter-aux-encheres>

pourquoi" .....étrangeres à cet achat".....? vous êtes ici sur un forum de conseils juridiques et tout le monde est étranger à cet achat....vous êtes anonyme ,nous sommes anonymes ,on ne connaît pas votre achat..

l'idée de vous rapprocher de l'hôtel des ventes est bonne

-----  
Par Yellow\_Kid

Bonjour jodelariege et merci.

Cependant il est de mon droit, comme vous, comme nous tous, d'interroger un forum plutôt qu'une personne en particulier.

Sauf erreur.

Voilà je pense qu'après votre surprenante intervention je vais en rester là pour ma question.  
Bonne soirée.

-----  
Par TUT03

la personne étrangère à cet achat va vous suggérer logiquement de contacter le commissaire de justice (priseur) de la salle des ventes ou si vous la mandatez, elle va faire le faire elle même

il faut dans un premier temps savoir pour quelle raison la vente n'a pas été réglée, votre interlocuteur est le commissaire de justice de la salle des ventes et lui seul peut vous répondre

savez vous s'il a entrepris des démarches ou pas à l'égard de l'acheteur ?

le meuble se trouve t il toujours en possession de la salle des ventes ou a t il été retiré par l'acheteur ?

le cas échéant, le commissaire de justice a du prendre les garanties nécessaires au moment de l'adjudication

la formulation de votre réponse à mon message est ambiguë dans le sens où ici, personne ne fera rien d'autre que de vous suggérer des solutions, la mienne a été confirmée par un autre contributeur expérimenté

si vous souhaitez engager un avocat, vous trouverez le lien sur la gauche de cet écran

-----  
Par Yellow\_Kid

Merci TUT03 pour avoir pris le temps de me fournir vos réponses.

Bien entendu j'essayais ici d'obtenir des réponses sur des questions de droit, indépendamment des informations obtenues du commissaire priseur qui ne sont pas satisfaisantes.

Bien cordialement,

Y\_K